



DEMANDE DE DÉBIT DE BOISSONS

- (1) OUVERTURE EXCEPTIONNELLE
 PROLONGATION D'OUVERTURE
 OUVERTURE PAR UNE ASSOCIATION SPORTIVE

(1) 1^{er} Groupe 3^{ème} Groupe

Monsieur le Maire,

Je, soussigné(e), (2) DARETS Eric, Vice Trésorier de la
Pena VIRABOC, domicilié à Saint Martin de Hinx (40)

ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser :

- (1) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons

le 30 Avril 2025
 le
 le

à (3) Salle socio culturelle
 jusqu'à heures 00
 à l'occasion de (4) Debut de Pelote

- (1) à tenir mon établissement ouvert

le
 le
 le

jusqu'à heures
 à l'occasion de (4) A Saint Martin de Hinx

le 23 Avril 2025
 Signature

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année : 01
 (Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations touristiques.
 Article L. 3335-4 du code de la Santé Publique)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint Martin de Hinx
 Vu la demande ci-dessus,
 Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics,
 Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les articles L. 3331-1, L. 3334-2, L. 3335-4 et L. 3341-4 du code de la Santé Publique,
 Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L. 3322-9, L. 3342-1 et L. 3353-3 du code de la Santé Publique,
 Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011,
 Vu la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011,
 Vu l'arrêté du 24 août 2011,
 Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015,

Arrête :
Article 1^{er} : M. DARETS Eric, vice trésorier Pena Viraboc est autorisé(e)

- (1) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons
3 groupe(s) à combiner sur place
 le 30 avril 2025, jusqu'à 2 heures 00

- (1) à tenir son établissement ouvert
 groupe(s) jusqu'à heures

à (3) la salle socio culturelle

Article 2 : Dans le cas où le débit de boissons est fermé entre deux heures et sept heures,
 M. est tenu(e) de mettre à disposition du public, les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique (article L. 3341-4 du code de la Santé Publique).

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité,

En Mairie, le 23 avril 2025

Le Maire,



(1) Cocher la case correspondante.
 (2) Nom, Prénoms, profession, domicile. Pour les associations sportives, les manifestations à caractère agricole ou touristique, ajouter après les nom et prénoms la fonction au sein de l'association.

(3) Préciser le lieu envisagé.
 (4) Indiquer le motif : foire, fête, manifestation, etc.

Exemplaire à remettre à la Préfecture